



PROJET OIBT / CITES/UE « Inventaire de *Pericopsis elata* (Afrormosia) dans une forêt de production au Congo en vue de sa gestion durable »

République du Congo/Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de
l'Environnement /Direction Générale de l'Economie Forestière

Tél. (242) /e-mail : nzaladon@yahoo.fr

Partenaires



RAPPORT D'ACTIVITES

Décembre 2011

SOMMAIRE

<i>Résumé</i>	3
<i>Activités programmées</i>	4
<i>Activités réalisées et niveau de réalisation</i>	5 -6
<i>Difficultés</i>	7
<i>Suggestions</i>	7

I- Résumé

Après la validation en atelier national de tous les rapports techniques issus des travaux de terrain, notamment l'inventaire d'aménagement et des études confiées aux consultants, à savoir : l'état des lieux sur l'exploitation et la gestion de *Pericopsis elata*, le dispositif juridique et l'Avis de Commerce Non Préjudiciable pour la société Industrielle et Forestière du Congo(SIFCO), la Coordination nationale, a poursuivi les activités énoncées dans le POA à partir de juin 2011. La mise en œuvre des directives de gestion issues du rapport d'inventaire de *Pericopsis elata* est une tâche qui incombe à la SIFCO et pour cela, les responsables du chantier ont été formés et informés pour gérer de façon spécifique cette espèce. Toutes fois, l'Administration forestière par le projet continue à assister la société. Aussi, dans cette mise en œuvre, des travaux de sylviculture ont été menés par la mise en place d'une pépinière, pour la production des plants de *Pericopsis elata* Enfin, une des missions de la coordination nationale c'est la mise en place des organes CITES flore ; d'où à ce jour, elle s'attèle à faire aboutir l'arrêté interministériel portant mise en place de l'Autorité Scientifique Nationale CITES flore.

II- Activités programmées (rappel du PLAN D'OPERATION)

RESULTATS / ACTIVITES SPECIFIQUES	RESPONSABLE	Avril	Mai	Juin
<u>Résultat 3.2</u> : Rapport d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour la SIFCO				
<i>Activité spécifique 3.2.1</i> : formation du personnel chargé de la mise en œuvre du plan de gestion	DGEF/SOUS TRAITANT			
<i>Activité spécifique 3.2.2</i> : mise en œuvre des prescriptions du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Sylviculture (récolte, et conditionnement des graines, achat de plants mise en place de la pépinière) - Recherches pour mieux affiner les données biologiques et phénologiques(suivi des placettes et mensuration des arbres) 	DGEF			
<i>Activité spécifique 3.2.3</i> : mettre en place les organes CITES Flore : <ul style="list-style-type: none"> - suivi de l'Arrêté interministériel mettant en place l'Autorité Scientifique Nationale CITES Flore 	DGEF			

III- Activités réalisées et niveau de réalisation

RESULTATS / ACTIVITES SPECIFIQUES	NIVEAU D'AVANCEMENT	PERSONNE AYANT REALISE L'ACTIVITE	Observations
<u>Résultat 3.2</u> : Rapport d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour la SIFCO			
<u>Activité spécifique 3.2.1</u> : formation du personnel chargé de la mise en œuvre du plan de gestion	Activité totalement réalisée	Coordination Nationale/ Direction SIFCO	l'Administration forestière devra veillez sur l'application stricte de ses mesures, surtout après le projet
<u>Activité spécifique 3.2.2</u> : mise en œuvre des prescriptions du plan de gestion : - Sylviculture (récolte, et conditionnement des graines, mise en place de la pépinière) Recherches pour mieux affiner les données biologiques et phénologiques(suivi des placettes et mensuration des arbres)	- Pépinière mise en place - Placettes de recherche mises en place et le suivi se fera périodiquement, une fois l'an	Coordination nationale /Faculté des Sciences-Université Marien Ngouabi	En raison de la longue période que nécessitent de telles études, cette activité se poursuivra, sur une période d'au moins dix(10) ans
<u>Activité spécifique 3.2.3</u> : mettre en place les	Ce texte qui a connu du retard n'est pas encore paraphé	- Ministère du Développement	Texte attendu fin 2011

RESULTATS / ACTIVITES SPECIFIQUES	NIVEAU D'AVANCEMENT	PERSONNE AYANT REALISE L'ACTIVITE	Observations
organes CITES Flore : - suivi de l'Arrêté interministériel mettant en place l'Autorité Scientifique Nationale CITES Flore		Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, - Ministère de la Recherche Scientifique - Ministère de l'Enseignement Supérieur	

IV- Difficultés

La difficulté majeure reste et restera l'extrême enclavement de la zone, ce qui entraîne des coups supplémentaires. La période de récolte de graine étant dépassée Février-mars, il a fallu acheter les plants d'Afrormosia

V- Suggestions

Le programme conjoint OIBT/CITES a été plus que salubre pour le Congo, qui s'est vu attribuer son quota 2011-2012, cette situation qui reconforte l'Administration forestière, nous inspire les suggestions suivantes ;

- maintenir ce programme, en travaillant dans d'autres volets, comme la sylviculture, ce qui viendra en appui du maintien des stocks d'Afrormosia sur pied ;
- les résultats des études ayant démontré la méconnaissance de la Convention CITES et de ses textes d'application, il faut une vulgarisation et une formation des acteurs ;
- appuyer la recherche afin d'aboutir à des résultats scientifiquement incontestables, qui viendraient confirmer ou infirmer les données actuellement utilisées, comme le diamètre moyen d'exploitabilité, qui fixeraient les périodes de fructification etc.

Le projet déjà à son terme que son impact est remarquable, sur l'espèce *Pericopsis elata*. L'institution et la mise en place de l'Autorité Scientifique Nationale CITES flore, viendra combler un vide qui cause un grand préjudice aussi bien au Congo, qu'à la Société Industrielle et Forestière du Congo qui est pourtant la seule société qui exploite cette espèce au niveau national. C'est ici aussi l'occasion de remercier l'OIBT, la CITES, ainsi que le Coordonateur régional tous ont œuvré pour l'aboutissement de ce projet et les résultats auxquels il est parvenu.

